

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Mme MARTIN Maryvonne. Enquête publique modification des périmètres du SPR et des PDA de Perros-Guirec

De :

Date : 14/05/2022 18:31

Pour : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr, pluih@lannion-tregor.com

Objet : Révision du périmètre du Site Patrimonial Remarquable et création des Périmètres Délimités

des Abords de Perros-Guirec.

Références - Arrêté préfectoral du 24 mars 2022.

- Annexe 1

Madame Maryvonne Martin, Commissaire enquêtrice sur le projet de révision du périmètre du site patrimonial remarquable et création des périmètres délimités des abords sur la commune de Perros-Guirec bonjour,

Madame Claire Borgo, Chargée de mission -Planification, Lannion-Trégor Communauté bonjour,

Etant propriétaire d'un appartement à la Résidence Saint-Guirec sise au 65 rue Anatole le Braz, l'affichage public de cet arrêté préfectoral du 24 mars 2022 a retenu toute mon attention.

Je profite donc de cette opportunité pour vous soumettre les deux raisons suivantes:

En vous demandant de bien vouloir les prendre en considération :

1. Après les divers aménagements de voirie effectués depuis fin 2015 et notamment dans la rue Anatole le Braz, la résidence Saint-Guirec située sur la parcelle AX 387 classée en zone UB au PLU de Perros-Guirec, continue de subir la présence d'une portion de fils électriques aériens qui apparaît au n°1 rue du Maréchal Joffre (*photo n°1*) pour disparaître au n°37 rue Anatole le Braz (*photo n°2*).

En effet, l'enfouissement de cette ligne électrique était prévue à la fin de la construction du bâtiment soit dans les années 70.

Malgré plusieurs relances au fur et à mesure des années, rien n'a été réalisé.

A noter également que le poteau situé à 30 cm d'un balcon bouge ... (*photo n°6*)

De plus, la résidence prévoit des travaux en extérieur courant 2023 au niveau des balcons.

Les dits fils vont gêner pour la mise en place d'un échafaudage et le passage d'une éventuelle nacelle.

Cette portion de fils électriques constitue une nuisance visuelle évidente pour les résidents des appartements situés au même niveau que ces fils et pour l'aspect général peu agréable de la dite parcelle que ça engendre. (*photos N°3 et 4*).

De plus, l'implantation de ce réseau électrique aérien est potentiellement accidentogène du fait de sa proximité par rapport aux balcons de cette résidence (*photos n° 5 et 6*).

2. Concernant le carrefour giratoire reliant la rue Anatole le Braz, la rue de la Salle, la rue du Maréchal Joffre, le boulevard du Linkin et l'allée Florence Artaud, ne serait-il pas possible en supprimant l'arbre et en réduisant suffisamment le trottoir qui se trouve devant les WC publics d'élargir ce rond-point ?

En effet, cet aménagement éviterait aux véhicules en provenance de la rue de la Salle d'effectuer une traversée hasardeuse de ce carrefour pour se rendre au centre ville ou pour emprunter le boulevard du Linkin.

Si toutefois mes observations ci-dessus ne rentrent pas dans le cadre de votre démarche, pourriez-vous en informer les services compétents S.V.P.

En vous remerciant de votre attention.

Cordialement

— Photo n°1.jpg —



— Photo n°2.jpg —